

Pour égayer la commune, améliorer le cadre de vie de tous les habitants, nous vous proposons à nouveau le concours de fleurissement des habitations.

Saint-Jouvent prône les démarches éco-responsables pour la culture des fleurs comme le paillage, l'arrosage à partir de récupérateurs d'eau de pluie, etc...

L'objectif du concours est d'animer la Commune, de l'embellir et d'améliorer le cadre de vie des habitants mais aussi de récompenser les démarches individuelles et / ou collectives menées à cette fin.



**Toi aussi tu peux participer à embellir SAINT-JOUVENT**

#### Comment ?

- ❖ Soit en demandant à tes parents de s'inscrire en téléchargeant le règlement et le bulletin d'inscription sur <http://www.saint-jouvent.fr> ou en retirant le règlement et le bulletin d'inscription à la mairie,
- ❖ Soit en demandant à participer au jury si tu as plus de huit ans et moins de 15 ans.

Les bulletins d'inscription sont à retourner avant le 18 juin 2022 :

- par mail à [contact@saintjouvent.com](mailto:contact@saintjouvent.com),
- par courrier ou directement à la mairie – 30 rue des écoles – 87510 SAINT JOUVENT,
- directement à un élu le 12 juin prochain à la salle polyvalente

***Le jury fera une visite entre le 21 juin et le 10 juillet 2021.***

Le gagnant de chaque catégorie se verra remettre un lot et chaque participant un lot de consolation.

Le Maire,

Jany-Claude SOLIS

